



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2004/53
11 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent trente-quatrième session, 16-19 novembre 2004,
point 5.2.16 de l'ordre du jour)

PROJET DE RECTIFICATIF 2 À LA SERIE 01
D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT N° 70

(Plaques d'identification arrière pour véhicules lourds et longs)

Transmis par le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa cinquante-deuxième session et il a été transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (TRANS/WP.29/GRE/52, par. 37). Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRE/2004/10, non modifié.

Annexe 5,

Paragraphe 3.2, modifier comme suit:

" ... de l'Annexe 12, peut être ramenée à un minimum de 130 mm, à condition ..."

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>